

EMILE FRANÇOIS, Organiste

LES ORGUES

DE

DOMMARTIN-LES-REMIREMONT



EPINAL
IMPRIMERIE LORRAINE

1914

*photocopies
du
fascicule*

*—
Archives
paroissiales*

EMILE FRANÇOIS, Organiste

né le 5 Novembre 1869

mort le 27 Janvier 1933

Organiste à Dommartin de 1889 à 1933



LES ORGUES

DE

DOMMARTIN-LES-REMIREMONT



EPINAL

—
IMPRIMERIE LORRAINE

—
1914



LES ORGUES

DE

DOMMARTIN - LES - REMIREMONT



L'orgue — l'adage se répète depuis longtemps — est le roi des instruments de musique.

Pas un artiste qui ne le proclame et par ce mot nous entendons toute intelligence susceptible d'enthousiasme, de dévouement pour ce qui est bon et beau.

Roi par les dimensions, roi par la beauté, et l'ampleur de ses sons, il est une harmonie entière, un tout se suffisant à lui seul.

Ces qualités réunies en font l'instrument de l'Eglise par excellence; il s'identifie à la pompe de ses cérémonies, les complète et contribue dans une large mesure à leur donner ce caractère de grandeur qui nous émeut tous.

Par excellence également, il est l'instrument de l'église considérée en tant qu'édifice, les dimensions habituelles de ses nefs lui donnent les espaces nécessaires au développement de ses puissantes sonorités.

Mais un instrument de musique de cette importance présente l'inconvénient de coûter très cher. Même de dimensions réduites, son prix de revient n'en reste pas moins relativement élevé; aussi ne fait-il l'ornement des tribunes que dans les églises de villes et de certaines paroisses rurales importantes. Et encore, parmi ces dernières, combien n'ont que le local pour le placer attendant toujours l'instrument !

L'église de Dommartin avait-elle son orgue avant la Révolution ? Tout nous porte à le croire, sans pouvoir toutefois

l'affirmer (1). Nous savons que pendant la période révolutionnaire le culte fut supprimé, comme du reste dans toutes les églises de France, pour faire place à celui de la déesse Raison; mais l'Eglise, matériellement parlant, n'en souffrit pas davantage, ni son mobilier si riche : témoin les *superbes boiseries du chœur*, le *maître-autel* et les deux *consoles ou crédences* (2) qui l'avoisinent, les *petits autels*, pour ne citer que ces objets tous antérieurs et de beaucoup à la Révolution, sans compter la magnifique *statue monolithe de la Vierge Mère et Reine* exilée et livrée à la destruction au sommet de la montagne du Cuchot (3).

Donc, l'orgue, s'il existait, dut être conservé dans les mêmes conditions. Sans doute il se fit entendre dès la réouverture des églises aussitôt après le Concordat de 1801, pendant le Consulat et le premier Empire.

Mais alors cet instrument devait être bien délabré; car il fallut pourvoir à son remplacement en 1814.

* * *

Cette année, en effet, nous apprenons d'une façon certaine l'existence d'un **orgue** dans notre église.

Le 21 août, nous dit la délibération du Conseil de Fabrique :

« Les membres du dit conseil et les marguilliers de la dite « fabrique animés d'un zèle louable pour la décence du culte « divin se sont décidés à acheter d'*Alexis Pelletier* (4) une orgue

(1) Au monastère du **Saint-Mont**, le prieur dom Nicolas Maillot « fit faire et poser en 1712 le corps d'orgue tel qu'il se voit encore aujourd'hui, 1^{er} janvier 1788. » *Le Saint-Mont, par le chanoine Renaud, édité par Vacca, p. 34.* Le pédalier de cet orgue appartient à M. Emile François, de Dommartin. Il lui a été gracieusement offert par M. Edouard Vincent, qui le conservait comme souvenir du grand-père de sa femme, le facteur *Antoine Grossir*.

Après 1691 un petit orgue et un jubé avaient été placés dans l'église agrandie du Saint-Mont. Mais en 1709 la foudre incendia l'église, le clocher, la sacristie et les bâtiments contigus. Les cloches furent fondues, l'orgue également.

(2) Ces petites consoles en bois sculpté et doré à plateau de marbre sont de l'époque dite de la « Régence », vers 1720 ou 1730. Elles sont classées parmi les monuments historiques par arrêté du 30 juillet 1907.

(3) A un kilomètre au sud-ouest de l'église. Cette statue, du XIV^e ou XV^e siècle, a 2 mètres de hauteur. Elle a été transportée pour être bénite le 11 mai 1879 après avoir fait pendant plusieurs siècles l'ornement de l'église qu'elle devrait encore occuper. Sculptée dans un bloc de grès blanc tendre, elle était destinée à orner l'intérieur de l'église et non à subir à l'extérieur les atteintes d'un climat rigoureux.

(4) Alexis Pelletier devait exercer les fonctions de chantre et de sacristain au moment de l'achat de son instrument. Il fut remplacé le 21 mai 1815 par *Jean-Joseph Voinesson*, ancien instituteur à Pouxoux.



« pour laquelle (*sic*) ils autorisent le receveur de la fabrique à « lui payer la somme de cent écus à trois termes différents, les « dits membres du conseil et marguilliers fixent à l'organiste la « rétribution de quinze sols pour chaque dimanche et fêtes et « dix sols pour chaque messe de paroisse qui seront payées par « l'offrande. »

Suivent les signatures, parmi lesquelles nous distinguons celle de M. Dominique, curé de Dommartin à cette époque.

Cent écus ! soit environ cinq cents francs pour un orgue, c'était une bien petite somme même pour l'époque; l'instrument devait être conséquemment de proportions plus que réduites.

Nous n'avons aucune indication sur le nombre et la qualité de ses jeux; mais il n'est pas possible de lui en supposer plus de deux ou trois; il devait être manifestement insuffisant pour les besoins du culte.

Aussi, le 1^{er} septembre 1816, reconnaissant cette insuffisance, les membres du conseil de fabrique et marguilliers réunis.

« Jugeant que l'orgue acquise d'*Alexis Pelletier* n'était point « assez forte pour l'église où elle ne se faisait presque point en- « tendre, d'après les vœux des paroissiens raisonnables et zélés « pour la majesté du culte de Dieu, se sont décidés à acheter « du sieur Jean-Baptiste Jeanpierre, horloger et facteur, une « orgue composée d'un pédal à trois registres et dix registres « au grand jeu qu'il s'engage à placer à ses frais prête à être « touchée, pour la somme de sept cents francs en sus de la pe- « tite orgue acceptée au prix coûtant, c'est-à-dire pour la « somme de trois cents francs, aux conditions de répondre de la « dite orgue pendant deux ans et d'y faire à ses frais les répa- « rations survenues autrement que par accident de maladresse « ou fait exprès, de la somme convenue trois cents francs seront « payés le jour où l'orgue sera placé et les quatre autres cents « francs à la Saint-Nicolas de cette année 1816. »

Suivent encore les signatures avec celle de M. Dominique, curé (1).

Le dernier paiement de quatre cents francs prévu par délibération fut fait le 24 décembre 1816 par M. Dominique, curé, suivant quittance délivrée par le vendeur.

Jean-Baptiste Jeanpierre était-il du pays ? Son nom bien Vosgien ne laisse aucun doute à ce sujet. De plus, nous croyons qu'il devait être parent, sinon père de *Jean-Nicolas Jeanpierre*.

(1) Conseil de fabrique. MM. Dominique, curé; C. Houberton, Richard, Claude Dieudonné, de Pont, succède le 1^{er} septembre 1816 à Antoine Andreux le Jeune, L. Richard, J.-J. Mathieu.

Ce dernier, né à Ventron en 1811, fut d'abord horloger à Nompatelize; entraîné par un penchant irrésistible vers la facture d'orgues, il devint plus tard une célébrité dans cet art (1).

Il s'est signalé par différents perfectionnements ingénieux, et son nom reste associé aux plus grands noms de la facture d'orgue au XIX^e siècle.

On lui doit dans le diocèse de Saint-Dié *beaucoup d'instruments* parmi lesquels ceux de *Lusse, Laneuveville-les-Raon, Taintrux, Bussang, Saint-Dié, Rambervillers, Raon-l'Etape*, pour n'en citer que quelques-uns.

L'acquisition faite par la fabrique était heureuse; car, il n'y a pas de proportion entre l'importance de l'instrument et mille francs, son prix de revient.

Au prix actuel des matériaux et avec la cherté croissante de la main d'œuvre un orgue de cette force coûterait environ de 10 à 12.000 francs. Cela est d'autant plus vrai que l'instrument était construit dans de bonnes conditions puisqu'il fonctionna jusqu'en 1869.

* *

Quel était l'organiste chargé d'en tirer des sons? Nous l'ignorons. Mais nous savons qu'une délibération du 1^{er} septembre 1816 porta ses honoraires à 200 francs répartis inégalement sur la fabrique, la Confrérie du Saint-Sacrement et la commune, par les soins du maire (2).

Pour cette somme, il s'engageait à toucher de l'orgue à tous les offices des fêtes et des dimanches, les messes de paroisse avec orgue étant rétribuées par l'offrande.

C'est en 1818 que nous pouvons attribuer un nom au titulaire de cette fonction. La délibération du conseil de fabrique qui engagea un organiste est rédigée comme suit :

« L'an 1818 le 21 mai les membres du conseil et marguilliers « de la fabrique assemblés au presbytère, s'est présenté le sieur « *Nicolas Stoquer* organiste aux fins de toucher l'orgue, après « avoir donné des preuves de sa capacité, les membres du conseil l'ont accepté comme organiste aux conditions qu'il remplira les fonctions avec fidélité, qu'il fera en tout ce qui concerne son état, qu'il touchera de l'orgue tous les dimanches « et fêtes commandés, aux messes de paroisse, les jours de « fêtes supprimées et messes du Saint Sacrement qui se célèbrent les premiers jeudis de chaque mois, aux premières et

(1) Il est le fondateur de la maison actuelle de facture d'orgues : Jacquot Jeanpierre, de Rambervillers.

(2) La fabrique, 125 fr. La Confrérie du Saint-Sacrement 25 fr. et la commune 50 fr.

« secondes vêpres des dimanches et fêtes solennelles, aux com-
« plies des samedis y compris les messes de paroisse qui ont
« régulièrement lieu pendant l'année, la fabrique en consé-
« quence s'engage à lui payer la somme de 250 francs payable
« chaque trimestre du quart de dite somme; le dit sieur Sto-
« quer a accepté et signé; il commence ses fonctions le 28 du
« mois de juin prochain. »

Avec les signatures, celle de M. Dominique, curé.

Nous avons reproduit *in extenso* ce curieux document, son originalité nous met sous les yeux un programme bien chargé. Si l'organiste était relativement salarié, il lui était beaucoup demandé en compensation. Nicolas Stoquer dut abandonner précipitamment ses fonctions le 25 mars 1827.

Son successeur, *Bernard Grossir*, ancien organiste du Chapitre de Remiremont avant la Révolution, prit possession de son poste le jour de l'Ascension 24 mai 1827 avec des honoraires réduits à 200 francs payables : moitié au 1^{er} mai, moitié six mois après. Il lui était dit que dans le cas où il accepterait une autre place, il s'obligerait à donner le temps convenable pour pourvoir à un successeur.

Le passage de Bernard Grossir à l'orgue fut de courte durée, le 14 décembre 1828 *Claude-Antoine Pellier*, maître d'école, prenait sa suite avec 210 francs de traitement.

Au-dessous du contrat d'engagement, nous voyons pour la première fois la signature de M. L. d'Hennezel, curé, successeur de M. Dominique alors aumônier de l'hospice de Remiremont.

* *

L'orgue, acheté en 1816 dans de si bonnes conditions, devait cependant être incomplet. A peine trois ans après son acquisition, le conseil de fabrique, réuni le 14 février 1819, reconnaissait qu'il fallait donner à l'orgue un nouveau buffet et y ajouter une montre.

M. Dominique, curé, fut chargé de s'entendre avec le facteur et le menuisier pour l'exécution de ces travaux.

En 1819 également, le 24 juin, une délibération des fabriciens décida de faire construire à l'enchère au rabais quatre bancs sur chaque tribune et trois près de la balustrade de l'orgue avec places vendues au plus offrant, le paiement devant être versé entre les mains du receveur de la fabrique. Ce document nous fait connaître en partie la disposition des tribunes démoliées en 1869 et aussi la manière dont la fabrique se créait des ressources pour alimenter son budget.

Il est regrettable d'ignorer le nom du facteur qui fut chargé d'ajouter une montre à l'orgue de J.-B. Jeanpierre. La délibération qui a rapport à cette adjonction est muette à ce sujet;

mais il y a tout lieu de croire que ce travail fut confié à Antoine Grossir.

Antoine Grossir (1), né le 14 mai 1799, facteur d'orgues à Dommartin, était un artiste de talent, possédant parfaitement son art; nous en donnons comme témoignage la restauration qu'il fit à l'orgue de la cathédrale de Verdun, les travaux qu'il dut faire en Vendée et dans d'autres parties de la France. Ces renseignements nous ont été fournis par des archives conservées jusqu'à ces derniers temps chez la petite fille du facteur, Mme Edouard Vincent.

Dans la région, nous connaissons les *réfections* qu'il fit aux orgues de Gérardmer en 1828, Le Tholy, Frizon et le renouvellement complet de l'orgue de Ramonchamp exécuté de 1825 à 1828 pour la somme de 1048 francs 60 centimes. Ce dernier instrument a été agrandi et transformé en 1893 par les soins de MM. Jacquot-Jeanpierre, facteurs à Rambervillers; mais la plupart des anciens tuyaux de Grossir ont été réemployés après revision et sont encore en place maintenant.

Antoine Grossir habitait à Dommartin en 1830 la maison occupée aujourd'hui par M. Léon Laurent, propriétaire. Il fit agrandir cette maison du côté de la propriété Joseph Montémont, afin d'avoir un local aménagé tout spécialement pour y exercer son art. Cet immeuble fut vendu à M. Sébastien Vincent, et Grossir, après un petit séjour à la Madelaine de Remiremont, revint s'établir à Franould dans une ferme qu'il transforma également en vue de son travail; la construction des grands tuyaux de bois ou d'étain demandant beaucoup de place, nécessitait un local élevé et libre.

C'est à Franould que Antoine Grossir mourut prématurément le 14 juin 1842, à l'âge de 43 ans.

Le souvenir de son fils Jacques-Félix nous est parvenu comme présentant encore plus de dispositions artistiques que son père. Au dire des contemporains, c'était une intelligence remarquable. Cet infortuné jeune homme, à qui l'avenir et la réputation

(1) Antoine Grossir, fils de Jean-Nicolas Grossir le jeune, maréchal-ferrant à Franould, et de Marie-Françoise Arnould, ne fut baptisé que « le six juin de la même année sur le territoire de la paroisse de Dommartin par Dominique Thiébaud, prêtre vicaire catholique de la paroisse de Deycimont et missionnaire dans toute l'étendue du diocèse de Saint-Diez ». *Acte de baptême durant la persécution.*

Il était de la même famille que Jacques Grossir, cultivateur aux Prés-Genêts des Granges de Franould, qui fit à pied le pèlerinage de saint Jacques de Compostelle au XVIII^e siècle. Une croix de pierre avec un ostensor à la place du Christ et au revers un cœur, et sur le fût un bourdon entre deux coquilles fut érigée à Tirepoix « par la dévotion de Jehan Grossir le 10 mai 1752 », en souvenir de ce long, pénible et dangereux voyage.

souriaient, allait devenir une des gloires du pays, lorsqu'il fut mordu à la main par un chien atteint de la rage qui s'était glissé par dessous la table un jour de réception dans sa famille à Franould.

Il mourut des suites de cette morsure le 27 novembre 1847, à l'âge de 23 ans.

Il avait fait lui-même et en entier un petit orgue que l'on pouvait entendre chez lui, avant son transport à l'église de Vaubexy, dans les Vosges.

Telle est la triste histoire de ces hommes de talent. Leurs capacités nous font croire qu'ils auraient contribué pour une large part au développement de la facture d'orgue au XIX^e siècle. Leurs noms associés seraient devenus célèbres sans l'intervention de la mort implacable qui marqua ces hommes de sa fatale empreinte avant l'heure de la renommée (1) !

* * *

L'orgue acquis en 1816 se composait, avons-nous dit, de dix registres et d'un pédalier de trois registres.

Les dix registres actionnés par un clavier manuel unique à touches noires et hausses blanches suivant l'ancien usage étaient les suivants :

Bourdon 8, prestant, flûte, doublette, tierce, cornet, nasard, fournitures, tous jeux à bouche simple ou de mutation; et comme jeux d'anches : cromorne, trompette divisée en basse et dessus.

Il y avait de plus un registre pour tremblant.

Les jeux de pédale étaient :

Bourdon, flûte 8, 2 jeux à bouche et un jeu d'anches : trompette.

Pour donner plus de force et de ressources à l'instrument, il fut ajouté à une époque que nous n'avons pas encore pu déterminer, un deuxième clavier, dit de récit, de deux octaves et demie seulement avec 3 jeux : bourdon (de 8 peut-être), cornet, trompette. Ces jeux n'étaient pas renfermés dans un buffet.

La tradition dit que cette augmentation fut exécutée par Grossir, ce qui nous paraît très vraisemblable.

En l'absence de documents affirmant le fait, nous donnons comme raison les reçus et quittances trouvés dans les archives

(1) Emile François, organiste à Dommartin, possède les livres du Facteur d'orgues par Dom Bédos de Antoine Grossir. Ce sont deux in-folio vieux de deux siècles, mais dans un état de conservation parfaite. Avec leurs gravures, ils sont aussi précieux pour un bibliophile que pour un amateur d'orgue.

de la fabrique établissant que le père et le fils furent successivement chargés de l'entretien de l'orgue. Il est tout naturel que des facteurs de l'endroit assurant la bonne conservation de l'orgue soient également chargés d'une transformation. D'autre part, ce travail fut peut-être fait en tout ou en partie à titre gracieux, ce qui expliquerait l'absence de quittances; car la famille Grossir eut droit de cité à l'orgue gratuitement tant que subsista l'ancienne tribune. C'était là sans doute une reconnaissance.

Les reçus dont nous venons de parler attestant que les Grossir étaient chargés de l'entretien de l'orgue ont été trouvés aux dates suivantes :

Le 27 décembre 1840, Antoine Grossir reçoit fr. 9,97 pour réparations faites à l'orgue.

Le 15 janvier 1842, il est payé au même 10 fr. pour soins et accordage de l'orgue pour l'année 1841. M. Thiébaud-George Stanislas, receveur de la fabrique, délivre cette somme.

Le 18 décembre 1843, Jacques-Félix Grossir, remplaçant son père défunt, présente un état touchant les réparations faites par lui à l'orgue de Dommartin dans le courant de l'année.

1° Le 17 mai, regarni le bouchon de l'allée du sommier; refait à neuf le *la* de la 4^e octave du haut-bois ? et raccordé plusieurs fois les jeux d'anche...fr. 8 00

2° Le 8 août, remplacé l'ancien clavier par un nouveaufr. 10 00

3° Le 8 septembre, regarni à neuf le petit soufflet de l'orgue.....fr. 14 00

Total.....fr. 32 00

En juin 1844, le même refait la soufflerie à neuf à la méthode nouvelle et se fait payer pour cette opération avec ses frais accessoires fr. 80,25. Cet orgue appartenait par la composition de ses jeux à la facture ancienne aux sons aigres et criards. En outre, cette facture était caractérisée par l'abus des jeux de mutation au détriment des jeux de fond. Nos belles flûtes harmoniques et gâmbes modernes étaient inconnues à cette époque et la société d'alors moins encore éduquée que la nôtre, musicalement parlant, se plaisait à l'audition de tirades criardes, mais dépourvues de toute impression religieuse et de toute valeur artistique.

C'était du reste l'esprit musical du temps. Les facteurs et les organistes de cette époque ne concevaient un orgue parfait qu'autant qu'il était susceptible de produire beaucoup de bruit. Autre temps, autres mœurs.

Au surplus la facture d'orgues a fait depuis 50 ans de grands progrès dans la voie de la beauté et de la douceur des sons. Il

suffit pour s'en convaincre d'aller en Suisse entendre les grandes orgues de Fribourg restaurées et bon nombre de nos principaux instruments français, y compris, toute proportion gardée, notre orgue actuel de Dommartin, dont les sonorités douces et moelleuses sont un exemple des perfectionnements réalisés.

Les facteurs de jadis ignoraient ces heureuses transformations venues peu à peu depuis. Pour être justes, nous devons dire à leur louange que, sous le rapport de la perfection du travail en général et de la précision du mécanisme en particulier, ils arrivaient à un succès que bon nombre de nos facteurs modernes n'obtiennent plus.

Aujourd'hui, l'art s'appelle industrie, l'artisan s'acquitte de sa tâche en vue d'en tirer un profit matériel, tandis que son devancier, ayant la foi dans son travail, négligeait souvent son propre intérêt à l'avantage de l'œuvre qu'il édifiait.

* *

Tel que nous venons de le faire connaître, le vieil orgue continua ses services jusqu'en 1869. Pendant environ les vingt-cinq dernières années qui précédèrent sa mise hors d'usage, il n'y eut plus ni entretien ni accord. On en tirait ce que l'on pouvait en épargnant une dépense déplacée; car d'année en année il était question de transformer l'église et l'orgue devait être sacrifié en premier lieu.

Seul le pédalier, devenu hors d'usage, fut remplacé par *M. Donatien Claudon*, menuisier-ébéniste à Dommartin, sur la demande de *M. J.-B. Defranoux*, organiste titulaire de 1857 à 1866 (1).

En 1869, *M. Mathieu* était curé de la paroisse depuis vingt-neuf ans et la municipalité d'alors avait pour maire *M. Théophile Richard*. C'est à cette époque qu'il fut décidé définitivement de démolir les vieilles nefs de lambris de l'église, pour les remplacer par des nefs ogivales adéquates à la belle architecture ogivale du chœur élevé avec tant de goût et de soins par les religieux du Saint-Mont.

Ce fut la grande *restauration* de 1869 qui modifia d'une façon si heureuse notre *belle église*.

Avant de commencer les travaux, le mobilier dut disparaître pour être remplacé plus tard, et le vieil orgue dont les destinées

(1) *M. J.-B. Defranoux*, aujourd'hui rentier à Saint-Amé, nous a donné très obligeamment plusieurs des renseignements qui précèdent.

Le nom de quelques-uns de ses devanciers à l'orgue nous a été conservé; nous en connaissons trois : *Thierry*, du Val-d'Ajol, très habile; *Curin* et *Constant Génin*, jeune homme de Saulxures-sur-Moselotte.

ne devaient pas survivre à celles de l'ancienne église fut acquis par MM. Géhin frères, facteurs d'orgues à Saint-Amé (Vosges), pour la somme de trois cents francs.

Il est dit couramment à Dommartin que notre vieil orgue fut remplacé à Saint-Etienne par les facteurs acquéreurs. Le fait nous paraît partiellement douteux, car l'orgue que nous avons vu avant la restauration d'il y a 20 ans et plus, présentait les éléments de la facture moderne; il se pourrait cependant que les facteurs aient utilisé certains matériaux comme les tuyaux des jeux de fonds dans le *nouvel orgue* qu'ils installèrent à l'église de *Saint-Etienne* après la guerre de 1870, orgue qui fut inauguré le 9 mars 1872 par M. Romaric Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié (1).

* *

La restauration de l'église de Dommartin n'était pas encore terminée que déjà la municipalité décida de la meubler d'un orgue neuf dont l'importance fut en rapport avec la beauté de l'édifice et cela malgré les lourdes charges qui pesaient alors sur la commune.

Elle fit appel dans ce but à la science et à l'habileté de MM. Géhin frères, dont nous venons de parler. Les deux frères, établis à Saint-Amé, à quatre kilomètres de Dommartin, avaient pour prénoms Etienne et Jean-Baptiste. Leur association, simplement nominale, était une entente de convention entre eux, sans acte légal.

Etienne, le facteur proprement dit, avait fait ses études à Lyon, il s'occupait de la partie harmonique.

Jean-Baptiste, ébéniste émérite, avait appris son art à Paris. Le travail des bois lui était réservé; c'est à lui que nous devons les buffets aussi simples qu'élégants et les tuyaux de bois. Ces artistes, relativement peu connus et aussi modestes que savants, avaient des connaissances très étendues sur leur art. Ils appartenaient à cette génération de facteurs, celle des Mooser, des Cavaillé, des Jeanpierre, des Didier, etc., tous plus soucieux de la perfection de leurs travaux que du profit qu'ils pourraient en retirer.

Pas un de ces noms ne s'est enrichi à la suite d'un long labeur incessant, en recherchant l'idéal et le succès ils ont perdu de vue leurs intérêts !

Le devis que nos facteurs présentèrent à la mairie de Dommartin fut accepté par le conseil municipal le 10 février

(1) Le devis de cet orgue nous a été obligeamment communiqué par M. l'abbé Gueniot, curé de Saint Etienne, les prix que nous relevons sur ce devis correspondent bien à ceux d'un orgue neuf et non à ceux d'une reprise.

1870 (1). MM. Géhin frères s'engageaient à livrer un orgue entièrement neuf de 24 registres pour le prix exceptionnel de 11.000 francs (2). C'était d'un bon marché invraisemblable, hors de proportion avec le nombre de jeux.

Presque tous les tuyaux sont en étain fin, et la valeur marchande du métal employé représente déjà à lui seul une somme importante.

En 1870, un orgue de 24 registres, établi par un facteur en renom et consciencieux, devait déjà coûter de 18 à 20.000 francs; aujourd'hui, avec la hausse croissante des matériaux, un instrument équivalent ne trouverait plus preneur à moins de 23 à 28.000 francs; et encore, à ce compte, les métaux étrangers seraient mêlés à l'étain, ce dernier métal valant maintenant environ 7 francs le kilogramme.

Aussi, l'orgue de Dommartin, malgré sa valeur incontestable, se ressentira sous certains rapports de l'insuffisance de capitaux engagés dans sa construction; les facteurs devront sacrifier un jeu de basse de première importance pour atténuer leur perte.

* *

En facture d'orgue, l'échelle harmonique des sons se compose des 32, 16, 8, 4 et 2 pieds.

Les 8 pieds tenant le milieu de cette échelle sont à l'unisson des voix, ils doivent dominer en nombre et en force dans l'orgue. Pour leur donner de la clarté et du brillant, on leur adjoint les 4 et 2 pieds. Dans l'ordre inverse, pour les appuyer par des sons graves, on a recours aux 16 pieds bouchés dans les orgues ordinaires, aux 16 pieds bouchés et ouverts dans les grandes orgues et de plus aux 32 pieds bouchés et ouverts dans les instruments de première importance.

Si la nécessité de ces divers degrés est égale pour l'équilibre normal des sons, le prix de revient des éléments qui les composent diffère grandement; plus le nombre de pieds est élevé, plus le tuyau est grand et conséquemment coûteux.

Exemple : le 2 pieds représenté par la Doublette dont les tuyaux sont fort exigus revient à 75/90 francs environ, alors que le Bourdon de 16 doit être évalué à environ 500 francs.

Nous complétons et terminons cette théorie abstraite en disant que le nombre de pieds correspond à la hauteur du plus grand tuyau (à partir de la bouche) actionné par la première touche du clavier, côté gauche.

(1) Nous donnons à la suite de cette étude la copie du devis ainsi que celle des délibérations.

(2) L'intention des facteurs était celle d'en faire un orgue réclame destiné à mettre en relief leurs capacités.

Par économie, MM. Géhin frères ont sacrifié chez nous le 16 pieds. De cette absence, il résulte que l'harmonie du Grand Orgue manquera toujours de basse jusqu'au jour où on y avisera.

Par économie encore, l'étain des tuyaux a été aminci aux jeux d'anches particulièrement, et en épargnant une tirasse avec plusieurs pédales de combinaisons l'exécutant ne peut pas faire rendre à l'orgue la plénitude des ressources dont il dispose. Cependant, malgré ces lacunes regrettables, l'orgue de Dommartin n'en reste pas moins un instrument remarquable.

Remarquable par la force unie à la douceur des sons, deux qualités qui sembleraient contradictoires ailleurs, il l'est encore davantage par le fini du travail et la précision du mécanisme.

Celui-ci a été très soigneusement traité et ajusté avec des matériaux de choix. L'étanchéité des sommiers est absolue, les cornements y sont presque inconnus et l'attaque est prompte sans aucune paresse.

Le petit orgue de Vecoux (sa construction fut un désastre financier pour MM. Géhin frères) que nous citons comme exemple de ces qualités a pu fonctionner — malgré son emplacement défavorable — pendant 45 ans sans le secours d'aucune restauration.

C'est au printemps 1912 seulement que M. B. Conraud, le sympathique organiste titulaire depuis le début en 1867, a signalé et fait obtenir par la municipalité dont il est membre un relevage à peu près complet.

A fortiori nous trouvons dans l'orgue de Dommartin ces avantages aussi précieux qu'indispensables. Au moment de sa mise en place en 1873 et 1874, MM. Géhin frères étaient en pleine possession de leur talent. L'orgue dont nous retraçons l'histoire est le dernier sorti entièrement de leurs mains de même que celui de l'église de Saint-Amé, construit en 1857, est le premier. Pour se convaincre du chemin parcouru, il suffit de jeter un simple coup d'œil à l'intérieur de l'un et de l'autre. Le visiteur le moins averti saura constater le résultat obtenu par dix-sept ans de laborieux efforts.

Les principaux instruments sortis des ateliers de MM. Géhin frères pendant ce laps de temps sont, à notre connaissance, ceux de Saint-Amé, Mazelay, Vecoux, Saint-Maurice-sur-Moselle, Saint-Etienne, Dommartin-les-Remiremont et Thaon-les-Vosges. Etienne Géhin fut surpris par la mort pendant le

montage de ce dernier. Pour le terminer, son frère fit venir à grands frais un artiste de Bordeaux.

Pour compléter cette liste, nous signalerons encore pour mémoire les restaurations régionales entreprises au Tholy et à Gérardmer.

* *

Revenons à l'histoire de l'orgue de Dommartin.

Le devis accepté et signé le 10 février 1870 ne déterminait pas d'époque pour la mise en place de l'instrument, il était supposé vraisemblablement que ce travail devait se faire aussitôt que possible; mais, soit à cause du changement de municipalité, soit à cause de la restauration de l'église et de l'aménagement de la tribune sans doute inachevée, rien n'était encore commencé en 1872.

A ces causes de retard, il faut aussi et surtout ajouter celle de la funeste guerre de 1870 qui paralysa tous les travaux en cours. L'installation de l'orgue de Saint-Etienne, dont l'inauguration eut lieu comme nous l'avons dit en 1872, contribua également à remettre à plus tard l'exécution des engagements pris avec la mairie.

Le 19 novembre 1872, le conseil municipal, ayant à sa tête M. *Timothée Rosaye*, se réunit pour délibérer sur le sujet (1).

Il fut décidé que MM. Géhin frères livreraient l'orgue pour le 10 août 1873, jour de la fête patronale. Cette date devait encore être reculée.

Cependant, dans le courant de cette année, les matériaux préparés à l'atelier de Saint-Amé furent amenés et les facteurs se mirent laborieusement à l'œuvre.

Pendant l'hiver de 1873 à 1874, Etienne Géhin, déjà miné par la maladie qui devait l'emporter bientôt après (2), mena vigoureusement son travail aidé de son fidèle ouvrier *Somny*.

Il prenait sa pension chez M. Joseph Montémont, aubergiste au village, et le voisinage de M. Charles Couval, maréchal-ferrant, lui était d'un utile secours pour la préparation des équerres et autres pièces en fer forgé.

Malgré l'activité déployée — le facteur travaillait souvent la nuit — il fallut encore dix mois de l'année 1874 pour terminer la pose de l'orgue. Pour le 18 octobre, la tâche était enfin accomplie.

Ce jour-là, — un dimanche, — il y eut grande fête à l'église de Dommartin. Beaucoup de personnes s'en souviennent en-

(1) Voir à la suite la copie de la délibération du conseil municipal relative à la décision prise pour commencer la pose de l'orgue.

(2) Il mourut le 23 janvier 1876, âgé de 58 ans.

core. MM. Mathieu, curé, et T. Rosaye, maire, avaient décidé de faire une *cérémonie solennelle de réception*.

En remplacement de M. Romaric Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié empêché, on fit appel au talent de M. J.-B. Hingre, organiste à l'église de Mirecourt, pour faire la reconnaissance de l'instrument.

Après la visite en détail des différentes parties de l'orgue pour le contrôle de l'exécution du devis, il y eut fête musicale dans le but de faire ressortir la variété et la richesse des timbres nouveaux.

Les auditeurs d'alors se rappellent encore les belles sonorités obtenues par les ingénieuses combinaisons du réceptionnaire : les chœurs de voix humaines attirèrent tout spécialement l'attention. Rien de semblable ne s'était jamais fait entendre à Dommartin (1).

* *

L'orgue de Dommartin appartient à la facture moderne caractérisée par l'abandon partiel des jeux de mutation, par l'emploi des jeux harmoniques et des jeux à anches libres, tous perfectionnements ou inventions apportés à la facture depuis 60 ans environ, ce qui a contribué à dépouiller l'orgue de ses sons vieillots et maigres tels qu'on peut encore les entendre dans quelques rares instruments anciens.

La petite tribune préparée pour le recevoir, faisant à peine saillie sur le mur intérieur de l'église et d'ailleurs trop petite pour y placer un orgue de la dimension du nôtre, a mis le facteur dans l'obligation de le loger en profondeur dans la tour. Seul, le buffet du grand orgue donne partiellement dans la nef, les sommiers séparés du Récit et de la Pédale sont entièrement enclavés dans le premier étage de la tour; aussi les sons n'en sortent-ils qu'amoindris et comme étouffés.

Un autre inconvénient est celui du voisinage des cloches. Les trépidations du beffroi communiquent un léger tremblement aux supports de l'orgue, ce qui est loin d'être un bien pour la conservation et l'accord des tuyaux.

Le Buffet du Grand Orgue, bien que de dimensions réduites (2) pour les raisons d'économie exposées plus haut, est cependant intéressant par la beauté de son dessin flamboyant correspondant avec l'architecture de même style du chœur de l'église. Il y a lieu de remarquer la rose ajourée d'un heureux effet au milieu des motifs sculptés surmontant les plates-faces.

(1) Voir à la suite le certificat de réception de l'orgue.

(2) Largeur du buffet, 2 m. 70; profondeur de l'orgue, 5 m. 20.

Tout ce travail est de bon goût, sans recherche et dimensions prétentieuses, les 28 tuyaux apparents de la montre et du Prestant (1) ne laissant pas supposer l'importance de l'instrument.

* *

A l'inverse de quelques splendides magasins des villes dont toutes les richesses sont à l'étalage, notre orgue cache discrètement ses magnificences à l'intérieur de ses buffets.

Par la taille de ses tuyaux en montre, l'orgue est classé dans la catégorie des 8 pieds, petit 8 pieds, parce que les 7 premiers tuyaux de la montre de 8 au Grand Orgue sont à l'intérieur du Buffet.

Il y a 24 registres (2) et 23 jeux (3) se partageant 2 claviers manuels dits :

Clavier de Grand Orgue;

Clavier de Récit;

Et 1 Clavier de pédale indépendante.

Les claviers manuels placés en retrait dans la boiserie du Grand Orgue ont tous deux 54 touches et celui de pédale 18.

Les Jeux du Grand Orgue, au nombre de 10, sont classés comme suit :

6 Jeux de Fonds

1^o Bourdon de 8; 2^o Montre de 8; 3^o Gambe de 8; 4^o Gembords de 8; 5^o Prestant de 4; 6^o Doublette de 2.

2 Jeux de Mutation

7^o Fournitures; 8^o Cornet.

2 Jeux d'anches ballantes

9^o Trompette, divisée en 2 registres : basse et dessus; 10^o Clairon.

(1) 5 dans chaque plate face, 18 au milieu.

(2) 5 pédales de combinaisons actionnées par les pieds de l'exécutant viennent s'ajouter au nombre des registres, ce sont :

Appel des anches pour 2, accouplement des claviers au Grand Orgue, trémolo et boîte expressive.

(3) On appelle jeux une ou plusieurs rangées de tuyaux de même espèce et de même forme en progression chromatique donnant exactement le même timbre.

Le **Récit**, avec boîte expressive, se compose de 9 Jeux, dont :

6 *Jeux de Fonds et de Détail*

1° Bourdon de 8; 2° Flûte harmonique de 8; 3° Viole de Gambe de 8; 4° Flûte octavante de 4; 5° Octavin harmonique de 2; 6° Voix Céleste.

2 *Jeux à anches ballantes*

7° Hautbois Basson de 8; 8° Voix humaine de 8.

1 *Jeu à anches libres*

9° Clarinette de 8.

La **Pédale** possède 4 Jeux, dont :

3 *Jeux de Fonds*

1° Bourdon de 16; 2° Flûte de 8; 3° Gambe de 8.

Et 1 *Jeu d'anches*

4° Trompette.

Soit au total :

17 Jeux à bouche;

6 Jeux d'anches.

Ce nombre exceptionnel de jeux d'anches commande une surveillance particulière de l'accord qui doit être rectifié fréquemment; ces jeux, par leur nature, subissant dans leur ton les influences de la température (1).

Les Jeux de Clarinette et de Voix humaine particulièrement demandent l'accord à peu près toutes les fois que l'on doit s'en servir.

Dans l'ensemble, la composition des jeux est excellente. D'une part les Jeux de 8 Pieds représentant la grande majorité, assurent à l'harmonie un jeu bien équilibré qui serait par fait avec un 16 Pieds au Grand Orgue.

D'autre part, les Jeux de chaque clavier pouvant se suffire à eux-mêmes font de l'instrument 2 orgues bien distinctes.

Enfin, tous ces jeux sont remarquables par l'individualité de leurs timbres, ceux du Récit enveloppés qu'ils sont par les murs de la tour, se font entendre dans l'église par des sons mystérieux et lointains qui contribuent à leur beauté et à leur douceur. Cette dernière remarque s'applique surtout à la Voix humaine.

(1) Quand il fait chaud, le son baisse; quand il fait froid, l'inverse se produit, il monte. L'écart peut varier de 1/4 à 1/2 ton.

Seules, les gambes sont inférieures; n'ayant pas de frein, elles rendent moins bien ce son particulier qui est la caractéristique de la Viole.

Il y a en tout 1296 tuyaux.

* *

Un *relevage de l'instrument* avec la réharmonisation des Jeux d'anches, travail exécuté par les ouvriers de *M. Henri Didier*, facteur d'orgues à Epinal, n'a pas donné toute la satisfaction que l'on était en droit d'attendre.

Cette opération, faite pendant les mois de mai et juin 1901, du temps de *M. Didier*, curé, a coûté 800 francs répartis inégalement entre la commune pour la plus grosse part et la fabrique.

L'ancien pédalier en éventail, usé par l'usage, fut remplacé à ce moment par un pédalier droit.

Une petite réparation à la soufflerie, gravement endommagée par le temps et l'usage, a été commencée le 21 septembre 1909.

Cette réparation, bien conduite par *M. Pano*, contre-maître de facture également chez *M. Didier*, a coûté 130 fr. A la demande de l'organiste et à ses frais, 2 pédales de combinaison pour l'appel des anches au Grand Orgue ont été posées lors de cette dernière opération. Ces deux réparations, — les seules qui aient été faites à l'orgue — sollicitées à 8 ans d'intervalle par *M. E. François*, organiste, ont été votées par les membres du conseil municipal avec *M. Auguste Rosaye* pour maire.

Nous les remercions vivement de l'intérêt et de l'empressement qu'ils témoignent à l'entretien — bien indispensable il est vrai — de l'instrument.

* *

L'orgue a eu jusqu'à ce jour deux **organistes** titulaires :

1° *M. Jean-Baptiste Marchal*, du 18 octobre 1874 au 31 décembre 1888, soit pendant 14 ans 2 mois. *M. Marchal* est décédé huissier à Remiremont le 15 août 1895, à l'âge de 36 ans.

2° *Emile François*, depuis le 1^{er} janvier 1889, en exercice depuis 25 ans.

Telle est la description de l'orgue de Dommartin.

Depuis trente-neuf ans, ses harmonies grandioses embellissent nos imposantes cérémonies religieuses.

Il a participé aux joies de bien des fêtes, il a chanté de nombreux époux se rendant aux pieds des autels et aussi, hélas !

trop souvent il a pleuré avec nous la mort de nombreux disparus !

Mais ses pleurs nous consolent, parce qu'ils expriment en même temps une prière et un espoir :

Une prière pour le repos de nos défunts, un espoir pour nous de les retrouver !

Puisse-t-il encore pendant de nombreuses années faire entendre ses voix solennelles et majestueuses pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification des fidèles !

E. FRANÇOIS.

Pièces concernant la facture de l'Orgue

Devis estimatif concernant les détails pour la construction de l'Orgue de l'église de Dommartin (Vosges)

1 buffet, style ogival, celui qui est à la maison.....	Fr. 800
Sommier de l'orgue en bois de chêne.....	700

Jeux de l'Orgue

1. Montre de 8, étain fin poli, dont 7 tuyaux en bois de sapin, et les autres en étain.....	525
2. Prestant, les plus gros tuyaux seront en montre et les autres sur le sommier.....	250
3. Bourdon de 8, 16 tuyaux en bois de sapin et les autres en mélange.....	200
4. Gemshorns de 8, en répétant la 1 ^{re} octave, étain.....	280
5. Doublette.....	75
6. Viole de Gambe, dont 12 tuyaux en bois de sapin et les autres en étain.....	350
7. Fourniture à la quinte de la doublette, 2 tuyaux à la 1 ^{re} octave, 3 à la 2 ^e , 4 à la 3 ^e , ainsi de suite en continuant jusqu'à la fin du clavier.....	350
8. On pourrait replacer l'ancien Cornet.....	60
9. Trompette, étain.....	380
10. Clairon, étain.....	290

Jeux du Récit

1. Bourdon de 8.....	200
2. Flûte harmonique, étain, la 1 ^{re} octave parlera au Bourdon de 8.....	380
3. Flûte harmonique de 4, étain.....	350
4. Octavin.....	120
5. Viole de Gambe, 12 tuyaux en bois et les autres en étain.....	350

6. Voix céleste.....	Fr. 350
7. Haut-Bois et Basson.....	350
8. Clarinette, Anches libres.....	400
9. Voix humaine.....	300
10. Trémolo.....	80
Sommier du Récit, 54 notes.....	600
2 claviers en ivoire et les autres en ébène.....	160
Mécanisme de tous les jeux, et les équerrres nécessaires pour tous les mouvements seront en cuivre.....	460
Mécanisme des touches et accouplement des claviers.....	540
Porte-vent en bois et en plomb.....	200
Soufflerie avec 2 pompes et un grand réservoir, système Cumingue, en bois de sapin de 0,05 centimètres d'épaisseur.....	450
Clavier de pédale.....	40
Sommier de pédale, 18 notes.....	300
Mécanisme des touches.....	90

Jeux de la pédale

1. Bourdon de 16 en bois de sapin.....	300
2. Flûte de 8 en bois.....	250
3. Gambe de 8 en bois.....	180
4. Trompette étain.....	260
Boîte expressive et ses jalousies.....	200
TOTAL.....	11 070
pour	11 170

Le présent devis montant à la somme de onze mille soixante-dix francs vu et accepté par nous Maire et Conseillers municipaux de la Commune de Dommartin.

Dommartin, le dix février mil huit cent septante.

Signés : MATHIEU, RICHARD T., L.-J. DIEUDONNÉ,
GRANDEMANGE, ROSAYE.

Entre les soussignés Géhin, facteurs d'orgues à Saint-Amé, M le Maire et les Conseillers municipaux de la Commune de Dommartin, il a été convenu ce qui suit : Les Sieurs Géhin se chargent de fournir à la susdite commune de Dommartin, moyennant la somme de onze mille soixante-dix francs, un orgue, tel qu'il est indiqué au devis ci-dessus et accepté par le Conseil municipal le dix février mil huit cent septante et cela aux conditions suivantes :

1^o La réception de l'orgue sera faite par des personnes compétentes et choisies par le Conseil municipal;

2^o Les facteurs répondent de leur instrument pendant deux ans après la pose;

3° Le paiement se fera : moitié à la réception et l'autre moitié un an après avec les intérêts à cinq pour cent, néanmoins il est loisible à la commune de payer le tout à la réception;

4° Les facteurs reprennent l'ancien orgue moyennant une déduction de quatre cents francs à faire sur le devis sus-visé.

Sceau de la Mairie.

Signé : B.-C. LEMOINE, MATHIEU, RICHARDOT,
L.-J. DIEUDONNE, LAMBERT-LHOTE,
GRANDEMANGE, ROSAYE, GEHIN Frères.

* * *

Les soussignés Mathieu Nicolas-Joseph et Lemoine Charles-Blaise, actuellement conseillers municipaux de la Commune de Dommartin, ayant signé le marché ci-contre comme faisant déjà partie de la Municipalité qui administrait la Commune en mil huit cent septante attestent que le marché passé avec MM. Géhin a été signé par le fournisseur et les Conseillers le douze février mil huit cent septante.

A Dommartin, ce 10 novembre 1872.

Signé : B.-C. LEMOINE, MATHIEU.

* * *

Le Conseil municipal de la Commune de Dommartin, réuni en séance de novembre, le dix du dit mois mil huit cent soixante-douze, attendu que la date de fourniture de l'Orgue dont il a été question ci-dessus n'a pas été fixée dans le marché, demande aux MM. Géhin de livrer l'instrument posé pour le dix août mil huit cent soixante-treize et M. Géhin présent à la séance où il a été convoqué par M. le Maire déclare accepter cette date et s'engage en conséquence à achever la pose de l'orgue avant le deux août mil huit cent soixante-treize.

Signé : B.-C. LEMOINE, MATHIEU, DANY, MATHIEU,
ROSAYE, J. LEMOINE, GEHIN Frères.

Certificat de réception de l'Orgue

Je soussigné, Hingre Jean-Baptiste, organiste à l'église de Mirecourt, appelé à Dommartin-lez-Remiremont par M. Rosaye, Maire, et M. Mathieu, Curé, d'après le vœu exprimé par le Conseil municipal et par le Conseil de Fabrique du dit lieu :

Certifie m'être rendu au dit Dommartin le dimanche dix-huit octobre mil huit cent soixante quatorze, pour procéder, à la messe paroissiale, en présence des autorités municipales, de M. le Curé de la paroisse et de M. Fachot, architecte à Remiremont, à l'examen et à l'essai d'un orgue

construit pour l'église de cette localité par MM. Géhin Frères, facteurs d'orgues à Saint-Amé, près Remiremont. (M. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié, aussi appelé à cette cérémonie, n'a pu s'y trouver.)

Après avoir procédé à l'expertise et à l'examen minutieux de cet instrument dans tous ses détails, j'ai reconnu qu'il est entièrement conforme au devis dressé par MM. Géhin et accepté par le Conseil municipal, avec approbation préfectorale; qu'il est construit conformément aux règles de l'art; que le mécanisme en est parfait et que chaque jeu a bien le caractère que comporte sa dénomination. J'ai remarqué la beauté des Gambes, des Hautbois, des Flûtes, de la Clarinette, etc.; j'ai admiré la boîte expressive, construite dans les meilleures conditions possibles, et qui fait parfaitement ressortir le bon effet des jeux du Récit, surtout les Voix célestes et les Voix humaines, dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Enfin, je me fais un devoir de déclarer que l'orgue de Dommartin est construit dans les meilleures conditions possibles sous tous les rapports; il comprend 23 jeux, dont 4 de pédales et pourrait être comparé sans désavantage à ceux de même force des premières maisons de Paris, MM. Géhin ont dû faire de grands sacrifices, vu l'augmentation du prix des matières premières et de la main-d'œuvre depuis 1870, époque où a été conclu le marché, pour construire à raison de onze mille soixante-dix francs un orgue qu'aucune autre maison ne livrerait à moins de dix-huit mille francs; en conséquence, je crois qu'il serait équitable que la commune accordât une gratification à MM. Géhin, comme indemnité et comme témoignage de satisfaction. En foi de quoi, je leur ai délivré le présent certificat qu'ils pourront faire valoir au besoin.

Fait double à Dommartin le dix-huit octobre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : Jean-Baptiste HINGRE.

